

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge
127-60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : Subventions à des organismes pour la réalisation d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus dans le cadre de la conférence des financeurs.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'article 3 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement institue, dans chaque département, une conférence des financeurs qui a pour objet de coordonner les financements visant à développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et de leurs proches aidants. Ainsi, cette conférence rassemble, sous la présidence de la Présidente du Conseil départemental et sous la vice-présidence du Directeur général de l'agence régionale de la santé (ARS), divers financeurs de la prévention de la perte d'autonomie au niveau local.

Conformément au décret du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs, le Département des Bouches-du-Rhône s'est doté d'un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, après validation par la conférence.

Le présent rapport propose d'allouer 4 subventions, pour un montant total de 163 255 € aux organismes suivants :

Mutualité française sud

Projet « Bien vieillir dans ma ville »

Montant : 99 415 €

Avis favorable à la séance plénière du 24/07/19

Projet « Programme d'accompagnement à distance des seniors pour bien vieillir »

Montant : 25 500 €

Avis favorable à la séance plénière du 08/09/20

Le Fil Rouge Alzheimer

Projet « Séjour vacances pour personnes en perte d'autonomie cognitive et leurs aidants »

Montant : 13 340 €

Avis favorable à la séance plénière du 12/02/20

Projet « Ateliers de prévention de la perte cognitive »
Montant : 25 000 €
Avis favorable à la séance plénière du 08/09/20

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL